

## Déclaration de Mèze sur les plantes envahissantes

### Préambule

Du 25 au 27 mai 2005, plus de 110 experts, défenseurs de l'environnement et autres, venus de 24 pays se sont réunis à Mèze (France) pour discuter des menaces que les plantes exotiques envahissantes (EEE) (selon la définition retenue par la Conférence des parties contractantes du 26 mars 2002 ; version anglaise : *UNEP/CBD/COP/6/18/Add.1/Rev.1*) dans les écosystèmes de type méditerranéens (ETM) font courir à la biodiversité, à l'environnement et à l'économie dans les cinq régions à climat méditerranéen du monde – Australie du Sud, Californie, Chili, région sud-africaine du Cap et bassin méditerranéen – et rechercher des moyens éventuels pour faire face à ces menaces.

Bien que les régions à climat méditerranéen couvrent moins de 5% de la surface de la Terre, elles comptent environ 20% de la flore vasculaire connue, y compris un nombre élevé d'espèces endémiques et de taxons qui ont une importance économique considérable ; les participants de l'Atelier ont noté avec préoccupation que cette diversité florale est de plus en plus menacée par des espèces exotiques envahissantes, cette menace étant souvent aggravée par les changements à l'échelle du globe, notamment l'évolution des climats.

**Reconnaissant** l'importance et la pertinence des organisations, programmes et initiatives concernant les espèces exotiques envahissantes au titre de plusieurs documents et institutions internationaux comme la Convention sur la diversité biologique (*Principes directeurs sur la prévention, l'introduction et l'atténuation des effets des espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces*, La Haye, 2002), le Conseil de l'Europe (Stratégie européenne de la Convention de Berne sur les espèces exotiques envahissantes, Strasbourg, décembre 2003), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), la Déclaration de Paris (Conférence internationale sur le thème "Biodiversité : sciences et gouvernance", janvier 2005), le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) et la Déclaration de Baltimore (Atelier sur la mise en oeuvre d'un Réseau mondial d'information sur les espèces envahissantes (GISIN), Baltimore (Etats-Unis), avril 2004) et reconnaissant l'importance capitale de la coopération régionale;

**Reconnaissant** les risques écologiques, économiques, de santé et autres risques sociaux posés par les plantes exotiques envahissantes;

**Conscients** des engagements internationaux pris lors du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002) et de la Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe", tenue en 2003 à Kiev, où étaient recommandées la gestion des espèces exotiques envahissantes et la prévention de leur introduction pour contribuer à l'objectif mondial du Millénaire d'inverser la tendance actuelle à la déperdition de la diversité biologique d'ici 2010;

**Réalisant** l'importance de l'échange d'informations et d'expériences entre les pays dans les régions à climat méditerranéen pour une gestion efficace des espèces exotiques envahissantes;

**Notant** l'absence d'inventaire de plantes exotiques envahissantes dans certaines régions de type méditerranéen et d'informations de base sur les risques qu'elles présentent;

**Confrontés** au manque de communication, de prise de conscience et de formation concernant les risques de plantes exotiques envahissantes sur l'environnement et les vies des personnes;

**Reconnaissant** les effets très variés de plantes exotiques envahissantes dans les diverses régions à climat méditerranéen;

**Reconnaissant** les différentes réalités sociales et économiques dans les pays à écosystèmes de type méditerranéen et les différentes priorités données aux plantes exotiques envahissantes;

**Reconnaissant** qu'il existe souvent des méthodes pour faire face aux plantes exotiques envahissantes et à leurs effets, y compris des approches respectueuses de l'environnement qui sont négligées ;

## **Les participants de l'Atelier:**

- 1.** Pressent les gouvernements, institutions de recherche, ONG et autres parties prenantes, de mettre en oeuvre, dans le cadre de leur action continue pour préserver la biodiversité, les meilleures pratiques pour la prévention, l'éradication et le contrôle de plantes exotiques envahissantes sur la base des connaissances et des systèmes de prévention et de lutte existants,
- 2.** Invitent les gouvernements à s'assurer que leur législation et leur réglementation prennent effectivement en compte la gestion et le contrôle de plantes exotiques envahissantes et limitent la dispersion et l'introduction de ces espèces et de celles qui peuvent être envahissantes en raison d'effets qui ont pu être constatés ailleurs,
- 3.** Encouragent les gestionnaires et les experts de plantes exotiques envahissantes dans les pays intéressés à partager expériences, compétences, technologies et données en matière d'inventaire, de suivi, de contrôle et d'éradication de ces espèces,
- 4.** Recommandent la préparation de codes de conduite pour les groupes d'acteurs, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé, en prenant en compte, en adaptant et en développant le cas échéant, les directives existantes,
- 5.** Pressent les gouvernements et les autres institutions donatrices d'augmenter les financements pour permettre le développement de programmes de prévention, de gestion et de suivi, les recherches nécessaires et les études économiques sur les plantes exotiques envahissantes,
- 6.** Encouragent l'élaboration d'inventaires nationaux dans les pays à écosystèmes de type méditerranéen en faisant appel aux moyens informatiques appropriés ; proposent la *Global Invasive Database* comme outil de collecte d'informations ; soutiennent l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire pour gérer les plantes exotiques envahissantes ; et encouragent les gouvernements à soutenir l'échange d'informations, de méthodologies et de personnels dans le cadre de programmes de contrôle biologique,
- 7.** Appellent les pays à coopérer pour l'élaboration et la distribution de matériels destinés à la sensibilisation et à la formation du grand public.